



DÉLIBÉRATION

Acquisition de trois emprises à détacher des parcelles cadastrées LZ 2, 35 et 37 sises au lieudit « Brachaud » à Limoges – propriété de la Ville de Limoges

1 DOCUMENT - Publié le 1 Juillet 2025

Délibération du 24 juin 2025



≛ TÉLÉCHARGER